

06. Question de Monsieur Bernard GUILLAUME, conseiller communal, du 11 janvier 2024 -- Vraag van de heer Bernard GUILLAUME, gemeenteraadslid, van 11 januari 2024.

ASBL TRS – Question complémentaire

Lors du dernier Conseil communal Mr Bilge a répondu à mon interpellation sur l'asbl communale TRS qui faisait suite elle-même à ma première question écrite sur le même objet.

Face aux réponses données, je reste circonspect à propos de ce dossier, c'est pourquoi je vous adresse une question écrite complémentaire.

D'abord lors de ce conseil Mrs Bilge et Van Halewyn ont promis de m'envoyer l'échange de correspondance entre le collège et l'asbl. A ce jour je n'ai toujours rien reçu.

En outre je souhaiterais être éclairé sur les points suivants :

- Je voudrais savoir quels sont les derniers comptes approuvés par l'AG, 2020,2021 ou 2022 ? Pourrais-je en obtenir copie ?
- Je voudrais savoir quand l'AG a-t-elle décidé sa liquidation, combien y en a-t-il eu sachant qu'une liquidation en bonne et due forme en exige 3 ?
- Quels ont été les liquidateurs désignés ?
- Dans le même ordre d'idées, quelles étaient les liquidités disponibles au 31/12/23 ou, à défaut, au 31/12/22 ?
- Quel est le montant des dernières subventions communales liquidées à l'asbl et quand ?
- La commune a-t-elle inscrit une recette qui proviendrait d'un éventuel boni de liquidation et si oui pour quelles années et pour quel(s) montant(s) ?
- Et si il y a eu un boni, quelles démarches ont été entreprises par le service contrôle pour tenter de recouvrer cette recette ?

Réponse :

Suite à votre question du 11 janvier relative à l'ASBL TRS, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des réponses à vos différentes demandes.

✚ Question 1 : Quels sont des derniers comptes approuvés par l'AG 2020-2021-2022 ? Pourrais-je en obtenir une copie ?

Les derniers comptes approuvés de l'ASBL TRS sont les comptes annuels 2019 (voir PV de l'AG ainsi que les comptes 2019 en annexe). Les comptes 2020 et 2021 n'ont pas été approuvés par l'AG

✚ Question 2 : Quand l'AG a-t-elle décidé sa liquidation ? Combien y en a-t-il eu sachant qu'une liquidation en bonne et due forme en exige 3 ?

Après plusieurs rappels depuis l'année 2021 pour organiser AG et CA afin de remettre l'ASBL en ordre, cela n'a toujours pas été fait. Le dossier étant à chaque fois mis en suspend et l'organisation de CA/AG a été reporté.

Le dernier lancement de l'AG était au mois de juin 2023 et seuls 4 retours aux mails envoyés ont été reçus.

Actuellement, nous reprenons le relais avec le comptable externe, Monsieur Fonsny, pour relancer une AG/CA. Cela aura pour but de :

- La liquidation des comptes
- La dissolution de l'ASBL (avec éventuel Boni)
- La nomination du liquidateur

✚ Question 3 : Quels ont été les liquidateurs désignés ?

Le liquidateur serait le Président, Monsieur Bilge.

✚ **Question 4 : Quelles étaient les liquidités disponibles au 31.12.2023 ou, à défaut, au 31.12.2022 ?**

Les liquidités sur les comptes de l'ASBL (qui n'ont à ce jour pas pu être clôturés faute de décision), à la date du 31.12.2023 sont :

- Equipe Renan : 1.485,19 €
- Equipe Pluriels : 978,67 €
- Compte Epargne : -5 €
- Equipe : 876,96 €
- Compte général : 25.549,09 €
- Coordination TSR : -18,77€ (pas sûr du solde, nous n'avons plus reçu d'extraits de compte)
- Equipe Gaucheret : -12,69 €

Sur l'ensemble des comptes, il y a un total de **29.853,45 €**

✚ **Question 5 : Quel est le montant des dernières subventions communales liquidées à l'ASBL et quand ?**

Les dernières subventions liquidées à l'ASBL TRS datent de 2019 pour un montant de 151.000 €, payée le 08.12.2020 à l'ASBL (voir annexe 3).

✚ **Question 6 : Boni de liquidation en cours ?**

Non, cela est en cours avec le receveur communal.

✚ **Question 7 : Si boni, quelles démarches ?**

Il n'y a pas encore de démarche.

Nous espérons ainsi avoir pu répondre de manière satisfaisante à votre question écrite.